SECTION D — TEXTILES; PAPIER

D04 TRESSAGE; FABRICATION DE LA DENTELLE; TRICOTAGE; PASSEMENTERIES; NON-TISSÉS

D04B TRICOTAGE

Note(s)

1. Dans la présente sous-classe, les groupes désignant des machines, appareils, dispositifs ou instruments couvrent également les procédés caractérisés par leur emploi ou dépendant de celui-ci, ainsi que les produits de ces procédés.
2. Les produits tricotés, c. à d. tricots (tissus à mailles tricotées), articles, ne sont classés dans la présente sous-classe que si leur structure présente des caractéristiques ayant un intérêt du point de vue tricotage.

Schéma général

TRICOT TRAME (MAILLES CUEILLIES) ET MACHINES À CET EFFET
- Procédés généraux et articles tricotés....1/00
- Outils ou ustensiles à main; appareils ou métiers à usage domestique....3/00, 5/00, 7/08
- Métiers rectilignes
  - à aiguilles mobiles indépendantes; à aiguilles fixes....7/00, 11/00
- Métiers circulaires
  - à aiguilles mobiles indépendantes; à aiguilles à bec ou à barbes....9/00, 13/00
- Parties constitutives ou dispositifs auxiliaires incorporés....15/00, 35/00

TRICOT CHAÎNE (MAILLES JETÉES) ET MACHINES À CET EFFET
- Procédés généraux et articles tricotés....21/00
- Métiers
  - rectilignes; d'autres types....23/00, 25/00
  - parties constitutives ou dispositifs auxiliaires incorporés....27/00, 35/00

APPAREILS AUXILIAIRES UTILISÉS AVEC LES MACHINES À TRICOTER....37/00

TRAVAUX AU CROCHET ET APPAREILS À CET EFFET
- Procédés; outils ou appareils....31/00, 33/00
- Parties constitutives ou dispositifs auxiliaires incorporés....35/00

RÉPARATION; DÉFILAGE....17/00, 19/00

PROCÉDÉS ET APPAREILS DE TRICOTAGE NON PRÉVUS AILLEURS....39/00

Tricotage de trame; Machines à cet effet

1/00 Procédés de tricotage trame pour la production de tricots ou d'articles ne dépendant pas de l'emploi de machines spéciales; Tricots ou articles définis par de tels procédés

1/02 • Tricots à couche de poils ou articles présentant des caractéristiques superficielles similaires
1/04 • • caractérisés par la nature du fil
1/06 • Tricots ou articles indémaillables
1/08 • • caractérisés par la matière du fil
1/10 • Tricots ou articles à dessins
1/12 • • caractérisés par la nature du fil
1/14 • Autres tricots ou articles caractérisés principalement par l'emploi de matières spéciales pour le fil
1/16 • • fils synthétiques
1/18 • • fils élastiques
1/20 • • • fils texturés
1/22 • spécialement conçus pour le tricotage d'articles de configuration particulière
1/24 • • articles vestimentaires
1/26 • • • bas
1/28 • • • gants

3/00 Outils ou appareils à main pour le tricotage de trame

3/02 • Aiguilles
3/04 • Protège-doigts; Tendeurs de fils
3/06 • Supports ou réceptacles pour pelotes

5/00 Appareils ou métiers pour letricotage de trame sans aiguilles pour usage domestique (avec aiguilles D04B 7/08)

7/00 Métiers à tricoter rectilignes avec aiguilles mobiles indépendantes (métiers rectilignes avec aiguilles fixes D04B 11/00)

7/02 • avec une fonture
7/04 • avec deux fontures
7/06 • • pour la formation de mailles d'envers ou de mailles retournées
7/08 • pour usage domestique

7/10 • avec possibilité de diminutions ou d'augmentations pour la production de tricots entièrement dimensionnés
7/12 • avec possibilité d'incorporer des fils de poil
7/14 • avec possibilité d'incorporer des fils dans l'épaisseur du tricot
7/16 • pour la production de tricots faits en fils élastiques ou en contenant
7/18 • • incorporés comme fils tramés ou déposés dans le tricot
7/20 • avec possibilité de modifier la contexture du tricot, p.ex. de tricot uni au tricot à côtes
7/22 • avec possibilité particulière pour commencer l'article, p.ex. avec bords indémaillables
7/24 • pour la production de tricots à dessins
7/26 • • avec dessins de couleur
7/28 • • avec dessins de mailles
7/30 • spécialement adaptés pour le tricotage de tricots de configuration particulière
7/32 • • tricots tubulaires
7/34 • • • gants

9/00 Métiers circulaires pour le tricotage de trameavec des aiguilles mobiles indépendantes (avec aiguilles à bec ou à barbe fixes D04B 13/00)
9/02 • avec une fonture
9/04 • • avec aiguilles à bec ou à barbe
9/06 • avec cylindre à aiguilles et cadran pour tricot à côtes
9/08 • • pour tricots interlock
9/10 • avec deux cylindres à aiguilles pour la formation de tricots à mailles d'envers ou à mailles retournées
9/12 • avec possibilité d'incorporer des fils de poil
9/14 • avec possibilité d'incorporer des fibres en bourre, p.ex. dans les tricots à poils longs
9/16 • avec possibilité d'incorporer des fils dans l'épaisseur du tricot
9/18 • avec possibilité d'épissure lors de l'incorporation de fils de renforcement
9/20 • avec possibilité de diminutions ou d'augmentations; avec mouvement de va-et-vient, p.ex. pour le tricotage des parties rectilignes
9/22 • avec possibilité de modifier la texture de tricot, p.ex. de tricots unis à tricots à côtes
9/24 • avec possibilité particulière pour commencer un article, p.ex. avec bords indémaillables
9/26 • pour la production de tricots à dessins
9/28 • • avec dessins de couleur
9/30 • • • par rayures
9/32 • • • • par rayures en chaîne
9/34 • • • par vanisage
9/36 • • • Motifs intarsia obtenus par mouvement de va-et-vient
9/38 • • avec des effets de mailles
9/40 • avec possibilité de transfert du tricot d'une machine à une autre
9/42 • spécialement conçus pour la production de tricot de configuration particulière
9/44 • • articles tubulaires allongés de faible diamètre, p.ex. gaines pour câbles (guipage de câbles électriques H01B 13/22)
9/46 • • bas ou parties de bas
9/48 • • • bas indémaillables
9/50 • • • • bas à mailles invisibles
9/52 • • • bas orthopédiques
9/54 • • • revers, p.ex. revers doubles ou rabattus
9/56 • • • parties de talon ou pointe
9/58 • • gants

11/00 Métiers à tricoter rectilignes type Cotton avec aiguilles fixes (métiers rectilignes avec aiguilles mobiles indépendantes D04B 7/00)
11/02 • avec une fonture
11/04 • avec deux fontures
11/06 • avec possibilité de diminutions ou d'augmentations pour la production de tricots entièrement dimensionnés
11/08 • avec possibilité d'incorporer des fils de poil
11/10 • avec possibilité d'incorporer des fils dans l'épaisseur du tricot
11/12 • pour la production de tricots à partir de fils élastiques ou par incorporation de fils élastiques
11/14 • avec possibilité de changer la texture du tricot, p.ex. du tricot uni au tricot côtes
11/16 • avec dispositif particulier pour commencer les articles, p.ex. avec bords indémaillables
11/18 • pour produire des tricots à dessins
11/20 • • avec des dessins de couleur
11/22 • • avec des effets de maille
11/24 • avec possibilité de transférer les articles tricotés d'une machine à l'autre
11/26 • spécialement adaptés pour la production d'articles d'une configuration particulière
11/28 • • bas ou éléments de bas
11/30 • • • bas indémaillables
11/32 • • • à revers, p.ex. revers doubles ou rabattus
11/34 • • • parties de talon ou pointe
11/36 • • autres articles vestimentaires

13/00 Métiers circulaires à aiguilles à bec ou à barbe pour le tricotage de trame, p.ex. mailleuses (avec des aiguilles mobiles indépendantes D04B 9/00)
13/02 • avec aiguilles horizontales

15/00 Parties constitutives de métiers à tricoter trame, ou dispositifs auxiliaires incorporés, limités à ce type de machines (dispositifs ou accessoires non soumis à cette limitation D04B 35/00)
15/02 • Poinçons pour transférer les mailles
15/04 • • pour métiers à tricoter rectilignes type Cotton
15/06 • Platines
15/08 • Dispositifs d'ouverture de clapets d'aiguilles; Brosses
15/10 • Fontures
15/12 • • Dispositifs de chevalement appropriés
15/14 • Cylindres à aiguilles
15/16 • • Dispositifs de commande pour mouvement de va-et-vient
15/18 • Plateaux de report
15/20 • Barres à aiguilles
15/22 • • Dispositifs d'entraînement à cet effet
15/24 • Têtes de platines; Barres de platines
15/26 • Chevalets
15/28 • Presses à aiguilles
15/30 • Dispositifs de commande des barres de jeteurs de fil
15/32 • Systèmes à came ou ensembles de commandes des organes de tricotage
15/34 • • pour plateaux de report
15/36 • • pour métiers à tricoter rectilignes
15/38 • Dispositifs pour fournir, alimenter ou guider les fils aux aiguilles
15/40 • • Supports pour bobines de fils ou analogues
15/42 • • • Bâtis pour assemblages de plusieurs dispositifs d'enroulement

15/44 • • Dispositifs de tension pour fils individuels
15/46 • • • pour fils élastiques
15/48 • • Dispositifs d'alimentation du fil
15/50 • • • pour fils élastiques
15/52 • • • pour métiers à tricoter rectilignes type Cotton
15/54 • • Guide-fils
15/56 • • • pour métiers à tricoter rectilignes
15/58 • • • pour métiers à tricoter circulaires; Dispositifs de changement de fils
15/60 • • • • avec dispositifs pour pincer ou sectionner le fil
15/61 • • • • • aménagé à l'intérieur d'un cercle d'aiguilles
15/62 • • • • avec des noueurs de fils
15/64 • • • pour métiers à tricoter rectilignes type Cotton
15/66 • Dispositifs pour déterminer ou commander les dessins
15/68 • • caractérisés par les organes de tricotage utilisés
15/70 • • • dans des métiers à tricoter rectilignes
15/72 • • • dans des métiers à tricoter rectilignes type Cotton
15/74 • • • Tambours à dessin
15/76 • • • Roues à dessin
15/78 • • • Dispositifs électriques
15/80 • • caractérisés par les guide-fils utilisés
15/82 • • caractérisés par les cames à aiguilles utilisées
15/84 • • Cartons ou mécanismes Jacquard (appareils à perforer les cartons D03C)
15/86 • • • dans des métiers à tricoter rectilignes
15/88 • Dispositifs d'enroulement ou de tirage pour articles tricotés
15/90 • • pour des métiers à tricoter rectilignes
15/92 • • pneumatique
15/94 • Mécanismes d'entraînement non prévus ailleurs
15/96 • • dans des métiers à tricoter rectilignes
15/98 • • dans des métiers à tricoter rectilignes type Cotton
15/99 • • commandés électriquement

Réparation ou défilage des tricots

17/00 Réparation d'articles tricotés par des procédés de tricotage
17/02 • par reprise
17/04 • par raccoutrage

19/00 Défilage d'articles tricotés

Tricotage chaîne; Machines à cet effet

21/00 Procédés de tricotage chaîne pour la production de tricots ou articles qui ne dépendent pas de l'emploi de machines particulières; Tricots ou articles définis par de tels procédés
21/02 • Tricots à poil ou articles présentant des caractéristiques superficielles similaires
21/04 • • caractérisés par la nature du fil
21/06 • Tricots ou articles à motifs (tricots à jour D04B 21/10)
21/08 • • caractérisés par la nature du fil
21/10 • Tricots à jour
21/12 • • caractérisés par la nature du fil
21/14 • Tissus caractérisés par l'incorporation par tricotage de fils de renforcement, de fils de liage ou de fils décoratifs, dans un ou plusieurs fils, nappe ou couche de tissu; Tricots incorporant de petits éléments auxiliaires, p.ex. à des fins décoratives (tricots à poil D04B 21/02; non-tissés en général D04H)
21/16 • • incorporant des fils synthétiques
21/18 • • incorporant des fils élastiques
21/20 • spécialement conçus pour le tricotage d'articles à configuration particulière

23/00 Métiers à tricoter chaîne rectiligne
23/02 • avec deux fontures
23/04 • avec aiguilles à tricoter mobiles indépendantes
23/06 • pour produire des tricots en fils élastiques ou en comportant
23/08 • avec possibilité d'incorporer des fils de poil
23/10 • pour tricotage à travers des couches de fil, nappe, ou couches de tissu ou autour d'une matière tendue à âme
23/12 • avec possibilité d'incorporer des trames non tricotées de lisière à lisière
23/14 • avec possibilité d'incorporer de petits éléments auxiliaires, p.ex. à des fins décoratives
23/16 • spécialement adaptés pour produire des tricots ou panneaux d'article d'une forme ou d'une configuration particulières
23/18 • • avec possibilité de diminuer ou augmenter
23/20 • • pour produire des panneaux de jambes de bas
23/22 • avec des moyens particuliers de guidage du fil
23/24 • avec dispositifs presse-aiguilles entaillées pour former les dessins

25/00 Métiers tricots chaîne, non prévus ailleurs
25/02 • Métiers pour tricots tubulaires
25/04 • Métiers milanais
25/06 • Métiers à crochet pour galons
25/08 • • pour tricots à poil
25/10 • • pour tricots avec dessins
25/12 • • • avec guide-fils trame indépendamment mobiles commandés par mécanisme Jacquard
25/14 • • spécialement adaptés pour produire des articles de configuration particulière

27/00 Parties constitutives de métiers pour tricots chaîne, ou dispositifs auxiliaires incorporés, limités aux métiers de ce type (parties constitutives ou dispositifs auxiliaires non soumis à cette limitation D04B 35/00)
27/02 • Guide-fils chaîne
27/04 • Platines d'abattage
27/06 • Barres à aiguilles; Barres de platines d'abattage
27/08 • • Dispositifs d'entraînement à cet effet
27/10 • Dispositifs pour approvisionner, alimenter ou guider les fils vers les aiguilles
27/12 • • Dispositifs de tension pour fils individuels
27/14 • • Aménagements des barres de tension du fil
27/16 • • Ensouples; Paliers à cet effet
27/18 • • • Dispositifs de freinage d'ensouple pour la tension du fil
27/20 • • • Dispositifs d'entraînement de l'ensouple de chaîne
27/22 • • • • commandés électriquement
27/24 • • Assemblages de barres de guide-fils
27/26 • • • Dispositifs de chevalement appropriés
27/28 • • • • avec aménagements pour réduire le nombre des éléments de chaîne à dessins

27/30 • • • • avec transmission comprenant des dispositifs multiplicateurs de puissance
27/32 • • • avec guide-fils indépendamment mobiles, commandés par mécanismes Jacquard
27/34 • Dispositifs d'enroulement ou de tirage pour articles tricotés
27/36 • • avec templets

Tricotage crochet; Appareils à cet effet

31/00 Procédés de tricotage crochet utilisés pour la production des tricots ou articles
31/02 • Bandes ou fils au crochet

33/00 Outils ou appareils pour le tricotage crochet (machines pour le galon au crochet pour tricotage chaîne D04B 25/06)

35/00 Parties constitutives de machines à tricoter ou dispositifs auxiliaires incorporés non prévus ailleurs
35/02 • Outils ou instruments de tricotage non prévus dans les groupes D04B 15/00 ou D04B 27/00 (fabrication des aiguilles B21G 1/00)
35/04 • • Aiguilles à clapet
35/06 • • Aiguilles à piston (languette coulissante)
35/08 • • Aiguilles à bec ou à barbe
35/10 • Dispositifs indicateurs, avertisseurs ou de sécurité, p.ex. mouvements d'arrêt
35/12 • • sensibles à la consommation du fil
35/14 • • sensibles aux cassures de fil
35/16 • • • avec détecteurs associés à une série de fils
35/18 • • sensibles à la rupture, la mauvaise position ou le fonctionnement défectueux de mécanismes de tricotage
35/20 • • sensibles aux défauts, p.ex. trous, dans les articles tricotés
35/22 • Dispositifs pour le traitement préparatoire des fils
35/24 • • par humidification ou lubrification
35/26 • • par chauffage
35/28 • Dispositifs de graissage pour les pièces de machines (en général F16N)
35/30 • Dispositifs pour la régulation de la température des parties de machines
35/32 • Dispositifs pour l'enlèvement des duvets et bourres
35/34 • Dispositifs de coupe pour les tricots
35/36 • Dispositifs pour l'impression, l'enduction ou le grattage des tricots

37/00 Appareils ou dispositifs auxiliaires employés avec les métiers à tricoter (cartons de Jacquard, chaînes à dessins, appareils à perforer les cartons D03C)
37/02 • avec des métiers à tricoter trame
37/04 • • pour insertion ou réglage des aiguilles à dessin ou éléments semblables dans les tambours ou les roues à dessin
37/06 • avec des métiers à tricoter chaîne

39/00 Procédés, appareillages ou machines de tricotage non prévus ailleurs
39/02 • avec support du travail en forme de vis
39/04 • adaptés pour le tricotage combiné chaîne et trame
39/06 • adaptés pour tricotage et tissage combinés
39/08 • Machines à coudre modifiées pour le tricotage